

Annexe III à la circulaire aux banques n°2014-14

Note Technique pour le calcul des ajustements de 15% et 40%

Le calcul des ajustements de 15% et 40% pour les actifs liquides de niveau 2 et les actifs liquides de niveau 2B se présente comme suit :

(A3) : Ajustement au titre du plafond de 15% =

Maximum [Niveau 2B - (15/85)*(niveau 1+niveau 2A) ; Niveau2B - (15/60)*niveau 1;0]

(A4) : Ajustement au titre du plafond de 40% =

Maximum [(Niveau 2A + Niveau 2B - Ajustement au titre du plafond de 15%) - (40/60)*Niveau 1;0]